



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2026

DÉLIBÉRATION N°2026DEL119

Commune de Cugnaux

Département de la Haute-Garonne

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de CUGNAUX étant assemblé en session ordinaire, en salle des mariages, après convocation légale, sous la présidence de M. Aurélien ANDREU-SEIGNÉ, Maire.

Étaient présents :

MMES et MM : ANDREU-SEIGNÉ, AUGET, AUJOLAT, BALLUREAU, BENA, BLAU, BOLTAR, BORDES, COLAS, DELPRAT, FERRARA, GAULOIS, GHODBANE, GOUDAL, GOURDOU-BOUÉ, LASSERRE, LIN, LORENZI, LOUBIER, LYORET-CROCHET, NOIR, QUIBEL, ROLLOT, ROURE, SANCHEZ, SCHNEIDER, TROTIGNON, TRUONG, VIDAL

Absents ayant donné procuration :

Mme CROQUETTE a donné procuration à M. SANCHEZ
Mme CHABARDES a donné procuration à M. SCHNEIDER
M. PEDUSSAUT a donné procuration à Mme ROURE
M. CHOINKOWSKI a donné procuration à M. ANDREU-SEIGNÉ
Mme MARTINEZ a donné procuration à Mme VIDAL

Absents :

Mme BÉNAZET

Secrétaire de séance : M. Léo AUGET

Date de convocation : 15-09-2026

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune de la délibération : ...-09-2026

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 29

Abstentions :

ABSTENTION :		
NE PARTICIPE PAS AU VOTE :		

Votants :

POUR :	34	
CONTRE :		

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs et des emplois – Créations et suppressions de postes

Service : Ressources Humaines

Rapporteur : Mme Marie-Hélène ROURE

Annexe : Tableau des effectifs mis à jour

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.313-1 et suivants relatifs à la création des emplois par l'organe délibérant, et L.411-1 relatif au pouvoir de nomination de l'autorité territoriale ;

Vu le budget de la commune et les crédits inscrits au chapitre 012 « frais de personnel » permettant la rémunération des agents ;

Vu le tableau des effectifs et des emplois de la commune ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs afin de tenir compte des mouvements de carrière intervenus (avancements de grade, promotions internes), de l'évolution des quotités de temps de travail et de l'issue des procédures de recrutement ouvertes sur plusieurs grades ;

Considérant que les postes visés de la présente délibération sont dépourvus de titulaire et ne correspondent plus à un besoin de service identifié ;

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une actualisation générale du tableau des effectifs et des emplois de la collectivité, celui-ci n'ayant pas fait l'objet d'un toilettage d'ensemble depuis plusieurs années.

Cette mise à jour vise à mettre en cohérence le tableau des effectifs avec la réalité des postes effectivement occupés et des besoins du service, et à supprimer les postes devenus inutilement vacants, notamment dans les quatre situations suivantes :

- 1) des postes libérés à la suite d'avancements de grade, l'agent ayant été nommé sur son nouveau grade sans que l'ancien poste n'ait été clôturé au tableau des effectifs ;
- 2) des postes libérés à la suite de promotions internes, pour le même motif ;
- 3) des postes créés sur une quotité de temps de travail qui ne correspond plus à l'organisation actuelle du service concerné ;
- 4) des postes ouverts au recrutement sur plusieurs grades (cadre d'emplois type, en général jusqu'à 5 grades d'avancement) et pourvus au final sur un seul grade, les grades non pourvus demeurant inutilement inscrits au tableau des effectifs.

Il est par ailleurs proposé de créer, en tant que de besoin, les emplois strictement nécessaires à la régularisation de situations d'agents déjà en poste (nominations à la suite d'avancement de grade, promotion interne, réussite à concours) ainsi qu'aux besoins de service identifiés.

Conformément à la réglementation, les suppressions d'emplois ayant une incidence sur l'organisation des services ont été soumises pour avis au Comité Social Territorial préalablement à leur présentation au Conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)

Entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De CREER les emplois suivants :

Filière	Grade	Catégorie	Temps de travail	Poste concerné / observations
Administrative	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2ème classe Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	Temps complet	Administration générale, agent d'état civil et de gestion des titres d'identité
Police municipale	Gardien-brigadier de police municipale Brigadier-chef principal de police municipale	C	Temps complet	Agent de police municipale, régularisation du tableau des effectifs

- **DE SUPPRIMER** les emplois mentionnés dans le tableau annexé à la présente délibération, dépourvus de titulaire et ne correspondant plus à un besoin de service identifié ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sur les emplois ainsi créés au budget de la commune, chapitre 012 « frais de personnel ».

Cugnaux, le ... septembre 2026
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Aurélien ANDREU-SEIGNÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an en sus dits

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31 068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (Hôtel de Ville, 5, place de l'église, 31 270 Cugnaux)